



## DELIBERATION n° 2015 – 32

### Opérations transférées au compte 110

Le Conseil d'administration du Parc national de la Vanoise,

Réuni le 11 décembre 2015 à Chambéry, sous la présidence de Monsieur Laurent TRESALLET, Président du Conseil d'administration, le quorum étant atteint,

Après en avoir délibéré,

- Valide le transfert au compte 110 "Report à nouveau créiteur" des opérations d'investissement imputées sur des années antérieures au compte 23 et qui n'aboutiront pas en raison des motifs invoqués dans le rapport du Directeur, soit :

• Direction : Extension/rénovation.....	22 634,30 €
• Refuge de Plaisance : Restructuration.....	55 220,99 €
• Refuge de Plaisance : WC secs.....	27,50 €

Soit au total, la somme de 77 882,79 euros.

- Valide le transfert au compte 110 "Report à nouveau créiteur" des opérations de recettes effectuées par le titre de recettes n° 132/13 sur le compte 746, pour un montant de 20 500€. Ce titre aurait dû initialement être émis en section d'investissement (compte 1035) ; la sincérité budgétaire et comptable exige la réimputation comptable de ce titre sur le compte 110 de report.

Soit au total la somme de 20 500 euros.

- Le montant total du transfert à opérer au compte 110, suite à ces deux opérations de réimputation, est de 98 382,79 euros.

Adopté à Chambéry, le 11 décembre 2015

Le Président du Conseil d'administration,

Laurent TRESALLET